

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 514
Marseille, le 6 – 7 – 8 février 2026

RESOLUTIONS

Document approuvé le 8 février 2026

Classification du document : public

Réunion du vendredi 6 février 2026, 18h00-20h00 – CDN restreint et apparentés

Présents :

ALLEGRE Sébastien – CORBÉ Anne - DI MEGLIO Frédéric - DELMAS Éric – DUPRAT Justine (visio)
- FELIX Valérie - FERRETTI Jean-Lou - GRANDJEAN Bruno – HECQUET Céline (visio) - HEIDT Valérie
- LAMERAT Patrick - LEBRET Joël – MARAN Vincent - MARGOUET Chantal – MATHIS Samuel
(visio) - MATYKOWSKI Isabelle - PENVEN Stéphanie – PHILLIPE Claude - PISTOLET Julie – ROPERT
Yvon - ROUVIER Béatrice - SCHITTLY Bernard - SERVAL Emmanuel - SWOBODA Claire - ZIANE
Myriam

Absents non excusés : MEYER Hugo – CUVELIER Sarah

Assistaient également :

Alain DELMAS	Chargé de mission
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN

1 – Infos Président

- Bilan avec Mistral Média (agence publicitaire) 8/12 lendemain d'AG.
Réunion post-AG avec le Pôle Com ; fonctionnement désormais satisfaisant ; problèmes passés résolus.
- Partenariat Headwater Sports (Aqualung, Mares, Apeks)
Visio le 09/12 pour préparer le Salon de la Plongée ; Une offre "clubs" sur un ordinateur de plongée devrait être présentée d'ici la fin février au tarif préférentiel clubs ; nouvelle opération club en septembre sur l'ensemble du matériel sous réserve de stocks.
- Séminaire CNOSF/Allianz (assurances) : 10/12 à Paris ; aucune incidence notable pour la Fédération.
- Présentation Décathlon "Easy Breath Dive" 12/12.
Masque facial léger avec détendeur, pince-nez, compresseur flottant sur batterie (liaison 2 m) ; cible location pour clubs/SCA ; convention PADI existante ; rendez-vous au Salon ; travail avec Alain Delmas.
- Rôle du COSMOS (employeurs du sport)
AG le 16/12 ; dossier d'importance dans la professionnalisation et les négociations de décrets ; capacité d'influence sur les textes en cas de difficulté.
- Visio CDN post-AG (17/12) : Ajustements d'éléments non adoptés lors du CDN pré-AG.
- Convention GNPU (plongée universitaire). Cadrage final le 18/12 du dossier en vue du Salon.

Historique : convention 2018, renouvelée en 2022 ; en 2024, souhait d'apparition dans le Code du sport ; proposition fédérale de carte CMAS "double face" pour étudiants GNPU (N1 notamment) pour validité internationale ; carte CMAS avec logos FFESSM et GNPU, signature prévue au Salon.
Impacts : potentiel de cartes N1 complémentaires, contribuant à compenser la baisse des N1 ; licence non obligatoire à l'université (assurance universitaire).

- Musées de la Marine (Toulon et Paris)

A l'occasion des 400 ans de la Marine Nationale rencontre le 22/12 au siège des administratrices; demande d'objets/archives de la création de la Fédération (ex : palmes De Corlieu) ; opportunité de la grande conférence janvier 2027 (dossier Erasmus Jeunesse) sur les bienfaits de la plongée, possible accueil au Musée de la Marine (Paris).

- Partenariat ViaSanté (santé bien-être)

23/12 : convention préparée pour le Salon via Pierre Lafont ; mécénat 10 000€, 75% pour visibilité à Paris (espace "Santé bien-être"; exigence de visibilité du logo ViaSanté sur communications).

- Filière professionnelle et DS3 (Direction des Sports)

05/01 : réunion au siège sur filière pro et DS3 (changements d'interlocuteurs) ; travail en cours sur le BP (allègements/dispenses possibles ; pas d'équivalence de bloc imposé par France Competences).

- Communication santé mentale – AirZen Radio.

06/01 : interview en direct à Cassis sur santé mentale et plongée.

- Certibiocide – clarification réglementaire

07/01 : alerte à la suite de la communication d'un laboratoire ; Analyse de la situation :

-monde associatif non concerné ; produits non listés comme biocides (ex : peroxyde d'hydrogène pour détendeurs) non soumis

-grand public biocides : pas d'exigence

-biocides pro non grand public : certibiocide requis ; note d'apaisement diffusée aux clubs/SCA.

- Salon de la Plongée (8–10 janvier). Détails points forts plus loin.

- Projet "Petit Futé découvre la plongée", accord team président 12/1.

Éditeur : Petit Futé ; collection jeunesse 8–14 ans ; 64 pages illustrées ; focus plongée et randonnée subaquatique ; équipe : Céline HECQUET, Jérôme HLADKY (pilote), Valérie HEIDT, Justine DUPRAT, Frederic DI MEGLIO ; coût 20 000€ ; 1 000 exemplaires pour la Fédération ; grosse distribution commerciale (FNAC, réseau éditeur) = publicité public non captif, principal effet positif ; la Fédé fournit textes/images ; l'éditeur gère rédaction/Icono ; parution prévue le 01/09/2026.

Refus d'exploiter des illustrations hors du livre ; les droits appartiennent aux graphistes Petit Futé ; l'achat du livre n'inclut pas la réutilisation des images.

- Entretiens annuels des salariés (15–16/01) Réalisés avec la Directrice ; tous les salariés vus.

- Commission Transition écologique au CNOSF (21 et 27/01).

Simplification des "15 engagements" des fédérations car compréhension faible et plaintes.

- Cyberattaque de la base de données (26 janvier)

Piratage résolu en 24–36 h par Sophie et le président, félicitations pour la réaction rapide ; assurance cybersécurité souscrite en 2023 ; présentation plus complète prévue en CDN élargi.

Nature de la fuite : données revendues 200€ sur le dark web ; message préventif envoyé aux licenciés ; volume "1M200 000€" requêtes.

Conclusion : incident maîtrisé rapidement ; communication efficace ; détails à venir.

- Bilan post-incident cyberattaque et autres échanges (30 /1)

Point avec Sophie : plus de problème particulier, décision Audit sécurité.

Visio CNOSF IA (importance croissante) ; exemple IA générative (vidéos à partir d'images).

- Assemblée générale CMAS à Bordeaux (mi-avril)

- Travaux AG CMAS et coordination interne (19 janvier) Travail au siège ; dossiers traités avec Albane et le DTN.

- Demandes de visa de pays étrangers ; rédaction de lettres d'appui ; organisation en cours avec Julia.
- Mécénat pour l'AG CMAS
Réunion avec Stéphanie PENVEN ; mécénat Lafont d'environ 2000€ confirmé.

- CA CMAS à Palma (31/1, visio)

Sécurité en plongée libre/compétition : centre hyperbare accepté dans un rayon d'1 heure (vs 3 heures initialement proposées) ; présence de médecins urgentistes prioritaire ; compétence en médecine hyperbare requise pour dialoguer avec le caisson ; problèmes persistants sur reconnaissance des accidents d'apnée dans plusieurs pays.

- CNOSF – Visio sur Cybersécurité et communication externe (3 /2)
- Contact avec Le Point : intervention prévue le 6 mars au colloque Neuroplanète (Arnaud Gérald et le Président sur apnée et les bienfaits de la plongée. Visibilité accrue du projet "bienfaits".
- GPES et Agence de l'Eau (4 /2) et dossier immersion Navires récifs artificiels.

Invitation protocolaire par la ministre de la Mer pour le 13 février au ministère Transition Ecologique sur thème « innovation économie bleue des territoires maritimes ».

2 – Points Secrétaire Général

- État des licences au 31 janvier

108 634 licences vs 108 364 l'an dernier (+300) ; départ de saison fort puis érosion progressive (similaire à l'an dernier) ; niveaux pré-Covid non retrouvés ; objectif fin de saison 134 000 ; principaux émetteurs en janvier : comités littoraux (Sud, Occitanie, CSNA) ; relancer les non-renouvelants après le 1er janvier 2026 envisagé.

Conclusion : légère avance ; érosion à surveiller ; relances à préparer.

- Brevets :

Avance vs l'an dernier (qui s'était terminé à -5%) ; écart ~ISO à 500 brevets près ; 18 000 délivrés sur 65 000 attendus ; reste ~47 000 à traiter

Consta de sous-effectif au niveau des salariés du siège national : manque 1-2 au service brevets, 1 au secrétariat, 1 en comptabilité. Donc risque de tension opérationnelle.

Ajout d'une visio le 2 juin à 19h30 (validation ANS) ; CDN de juin et d'octobre maintenus ; date du Conseil des commissions à fixer mi-septembre.

3 - Points du Trésorier Général et Trésorière Générale Adjointe

- Trésorerie haute (>75% licences encaissées) ; gestion entre livrets et comptes à terme ; légère baisse des taux ; légère hausse masse salariale et forte baisse des charges de prestataires ; CA 2025 vs 2026 en légère augmentation et conforme.
Conclusion : situation maîtrisée.

- Dématérialisation des notes de frais : Passage à un outil simple (justificatifs photo JPEG préféré au PDF car reconnaissance automatique) ; formation d'ici juin ; bêta-tests positifs.

Rappels : privilégier le train, réservation anticipée, usages raisonnés des avances ; barèmes : justifier les dépassements ; L'option dons aux œuvres est souvent plus avantageuse que 0,30€/km fédéral.

Conclusion : outil validé ; discipline budgétaire avec souplesse.

- Budgets des commissions nationales et ajustements

- Période plus calme ; réunion pendant le Salon avec les commissions sportives ; retards initiaux sur les budgets de communication désormais finalisés et renvoyés ; légère baisse vs N-1 (-2%) liée aux calendriers ; accompagnement réactif des nouveaux présidents et responsables financiers ; adaptations en cours suite aux remplacements.

- Préparation budget des Championnats de France à Limoges
 - Deux réunions tenues ; mutualisation des juges-arbitres ; budget prévisionnel avec 12% d'économies.
 - Conclusion : objectif d'économies atteint au prévisionnel.

4 – Absence permanente de 2 membres du CDN depuis plus d'1 an (art. 17 des Statuts)

Le CDN traite de l'absence prolongée et non excusée de deux membres, en arbitrant entre l'application stricte des statuts et la réalité procédurale des collèges.

Situation des membres absents :

Deux membres élus sont absents de manière permanente depuis plus d'un an. Sur 5 CDN en présentiel et 2 en visio, possibilité de connection ; excuses quasi inexistantes.

L'article 17 du règlement intérieur prévoit l'exclusion après trois CDN manqués sans excuse valable.

Problème de leur remplacement : Manque de volontaires dans les collèges correspondants et contrainte de parité.

Conclusion : encourager le travail interne et formaliser les canaux de remontée.

Il est décidé de ne pas appliquer l'article 17 (statu quo). L'exclusion par l'article 17 est jugée pertinente pour des cas de trouble grave, non avéré ici.

5 – Point sur le SI suite réunion 2/2 (ZOL, Perméable, Bluesoft)

Un panorama externe/interne des projets SI, un audit de sécurité étendu et des risques critiques guident la feuille de route conduite par J PISTOLET et J LEBRET en phase avec notre salarié.

Pilotage SI et contrats :

- Le système fédéral piloté par ISIA gère la structure FFESSM (brevets, licences, etc.). Contrat de maintenance renouvelé pour 2026, fonctionnement maintenant apprécié par rapport au passé, avec des comités de pilotage réguliers.
- Des montées de versions techniques sont requises pour éviter des failles ; propositions chiffrées attendues d'ISIA.
- La partie 4D (impression cartes/brevets/licences ; base principale) est critique : le prestataire ferme en juin 2026. Un appel d'offres est en cours ; documentation technique de transition en rédaction par le prestataire actuel.

Projets en cours et priorités :

- Subaqua numérique : volume de jours d'intervention réduit de moitié (phase stable).
- Suite à l'incident cyber, sécurisation des CACI réalisée ; audit global du SI en cours.
- Priorisation sur ZOL pour changement de prestataire comme décidé été dernier; restitution ZOL reçue. La Sté BLUE SOFT poursuit l'audit sur le reste du périmètre en vue de la reprise.
- Carnet de plongée : cadrage fonctionnel réalisé ; refonte en cours avec PERMEABLE. Application et site existent depuis le 1er septembre ; retravail prévu. Première priorité d'évolution : pouvoir récupérer les données des carnets numériques existants. Interfaçage avec ordinateurs de plongée non prioritaire.
- Audit de l'assureur cyber Generali prévu post-incident. Préparation à la réforme de la facture électronique (RFE) pour la conformité de la dématérialisation obligatoire.
- Prestataire d'infogérance/téléphonie SNS : très coûteux, étude de changement envisagée (engagement jusqu'en 2026) ; changement complexe, peut nécessiter trois prestataires spécialisés plutôt qu'un seul.

Point sur les incidents et les vulnérabilités.

Gouvernance SI renforcée : Gouvernance SI instaurée avec comités : stratégique trimestriel (priorise carnet de plongée et sécurisation), opérationnels hebdomadaires, COPIL réguliers avec prestataires, et comités projet pour formaliser règles de gestion. Pilotage prestataires par Florent.

Présents :

ALLEGRE Sébastien – CORBÉ Anne - DI MEGLIO Frédéric - DELMAS Éric – DUPRAT Justine (visio) - FELIX Valérie - FERRETTI Jean-Lou - GRANDJEAN Bruno – HECQUET Céline - HEIDT Valérie - LAMERAT Patrick - LEBRET Joël – MARAN Vincent - MARGOUET Chantal (visio) - MATHIS Samuel (visio) - MATYKOWSKI Isabelle - PENVEN Stéphanie – PHILLIPE Claude - PISTOLET Julie – ROPERT Yvon - ROUVIER Béatrice - SCHITTLY Bernard - SERVAL Emmanuel - SWOBODA Claire - ZIANE Myriam

Absents non excusés : MEYER Hugo – CUVELIER Sarah

Assistaient également :

Alain DELMAS	Chargé de mission
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN

1 – Mécénat (S Penven)

Face à la diminution des financements de l'État et aux coûts croissants, la fédération doit activement rechercher de nouvelles sources de financement via le mécénat. La démarche s'appuiera sur le **mécénat financier** (particuliers, entreprises, fondations) et le **mécénat de compétences**. Pour le volet financier, un bouton "Dons en ligne" via HelloAsso pourra être ajouté au site, capitalisant sur le potentiel démontré. Pour structurer les actions, un **groupe de travail "partenariat mécénat"**, piloté par Stéphanie Penven, a été créé. Il s'appuiera sur un outil CRM pour centraliser les démarches et sur l'activation des réseaux personnels ("les amis de mes amis sont mes amis").

Création du Groupe Mécénat : pilote Stéphanie PENVEN, Valérie HEIDT et Frédéric DI MEGLIO.

Résolution 26/001

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

2 – Action FFEISSM pour la fête de la mer et littoraux 5-8 juin (V. Maran)

Comme prévu lors dernier CDN, la fédération participera activement à la **Fête de la Mer et des Littoraux (5-8 juin)**. L'action phare sera un **webinaire sur la pollution plastique** le 8 juin à Lyon, animé par l'experte Valérie Puzos-Barbe et piloté par V Maran. En parallèle, une campagne coordonnée par Emmanuel Serval incitera les clubs à organiser des actions de terrain (sensibilisation plutôt que nettoyage pour ne pas perturber la nidification) et à partager de courtes vidéos ("réels").

Sur le plan de la communication, les formats vidéo longs sont un échec, durée de visionnage moyen de 15 secondes. Il est donc impératif d'adopter des formats beaucoup plus courts.

Résolution 26/002

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

3 – Point sur Jeunes (Trophée jeunes Salon, Oxyjeunes 2026, actions élus jeunesse....) (C. Hecquet)

Salon de la plongée :

Le salon a permis de finaliser la liste des référents jeunes régionaux et une première réunion a eu lieu, mais des améliorations sont nécessaires pour la valorisation des jeunes.

Le déroulement et les récompenses de la chasse au trésor du salon ont été jugés inadaptés et nécessitent une révision complète.

La thématique du Trophée Jeunes portera sur la communication, invitant les jeunes à proposer des formats pour mieux les atteindre.

Meilleure anticipation sur l'invitation des gagnants Oxyjeunes pour renforcer la valorisation.

Une forte mobilisation des référents jeunes régionaux a été notée, contrastant avec la quasi absence des commissions, ce qui révèle un problème de relais de la stratégie nationale. Les prochaines étapes pour l'équipe jeunesse incluent des réunions trimestrielles.

Oxyjeunes 2026 :

Le budget pour le projet "Oxyjeunes 2026" est en cours de finalisation et le courrier de lancement est prêt à être diffusé après validation.

Une consultation des régions a révélé des positions variées concernant l'organisation des éditions régionales d'Oxyjeunes, soulevant des questions pour l'avenir du format de l'événement.

La réflexion sur l'évolution d'Oxyjeunes après 2026 progresse, avec une contribution attendue des commissions nationales et des référents jeunes régionaux.

Un point d'avancement a été fait sur les axes "Recenser" et "Valoriser" de la feuille de route des jeunes.

Rappel des cinq axes : recenser, valoriser, soutenir, médiatiser, et responsabiliser.

Intégration de nouvelles dimensions comme la diversité des activités, le bien-être et l'engagement citoyen dans le futur projet jeune.

L'absence d'un outil de travail collaboratif et de partage de documents centralisé au niveau fédéral national pose un problème de pérennité et de transmission de l'information.

Les axes "Médiatiser" et "Responsabiliser" sont en cours de développement avec plusieurs initiatives, et la convention Océan Academy est signée.

Positionnement des élus jeunesse dans le paysage :

Quel rôle, quelle participation, les attentes ?

La discussion porte sur l'intégration du groupe "jeunes" dans les flux d'information et les événements nationaux et régionaux.

Une discussion est initiée sur la manière d'aider à la création de sections de plongée en milieu scolaire (collèges/lycées) : Complexité réglementaire et académique, ressources et contacts suggérés, les Aires Marines Éducatives (AME) sont présentées comme un outil efficace pour toucher les scolaires en primaire sur le littoral. Clarification sur la réglementation en primaire.

4 – Dates de représentation CDN aux championnats sportifs (J.L. Ferretti)

Point sur les représentations du CDN.

5 – AFNOR (Président)

La fédération est membre de l'AFNOR (organisme français de normalisation) et participe à deux groupes de travail.

- **Groupe 1 : "Service plongée loisirs" (ST01)**

- La fédération préside ce groupe depuis 25-30 ans. La participation est facturée environ 8 200 € TTC par an.
- La présence est jugée cruciale car elle permet de faire valoir des dérogations (selon l'accord de Vienne) afin que la réglementation française, plus stricte, prime sur les normes internationales.
- La Direction des Sports a accepté en 2025 d'apporter une contribution de 5 000 €, mais des difficultés de remboursement subsistent.

- **Groupe 2 : "Activités aquatiques et hyperbares" (AH 120)**

- Ce groupe se concentre sur le matériel et ses utilisateurs.
- La participation, autrefois gratuite lorsque l'INPP coordonnait, coûte désormais 5 000 € par an depuis que l'AFNOR a repris la gestion.
- Une demande d'exonération a été déposée il y a environ 20 jours, en s'appuyant sur le statut « d'ambassadeur des programmes engagés pour la nature de la fédération ». Aucune réponse n'a encore été reçue.

Groupe plongée Loisir et services. Nouveau référent Alain DELMAS, changement à la demande de JP Montseny. Groupe Activités aquatiques et hyperbare : Matériels. Référent Jean Pierre MONTSENY.

6 – Infos du DTN : déclinaison contrat de développement, avancée dossiers, Ecole française sports subaquatiques

- **Devenir de l'ANS :** L'Agence Nationale du Sport (ANS) fait face à un avenir incertain, ce qui crée de l'instabilité pour les fédérations.

Scénarios envisagés pour la réorganisation de l'ANS :

- o La partie "développement" (contrats territoriaux, équipements) pourrait retourner au ministère.
- o Le "haut niveau" pourrait soit rester à l'agence, soit être rattaché à l'INSEP.

Ce contexte d'incertitude devrait perdurer jusqu'après les élections présidentielles.

Les financements pour les équipements sportifs via l'ANS sont fortement réduits, impactant les projets de la fédération : projet de plan équipement stations de gonflage que nous espérons.

Par déclinaison, l'avenir des instances de gouvernance territoriale du sport et leur financement est incertain.

- **Contrat de performance :**

Le financement du contrat de performance a été sécurisé et détaillé pour l'année en cours.

Des augmentations de financement ont été obtenues : +15K€ pour le contrat de performance, +6 K€ pour les clubs d'accession nationale au haut niveau, +5K€ pour les aides personnalisées aux sportifs et 100% de nos contrats d'insertion socioprofessionnelle ont été validés

- **Contrat de Développement :**

Le contrat de développement a été sécurisé sur l'olympiade ce qui offre une visibilité à moyen terme. Celui-ci a été augmenté de +22 K€ par an.

- **Moyens RH :**

La signature de la convention-cadre avec l'État, qui définit les moyens humains alloués, est un enjeu majeur et une source d'inquiétude vu les changements de ministre des sports et de directrice des sports qui connaissaient notre projet. Sa signature est en effet reportée à juin 2026. L'objectif est de garantir un effectif cible de 8 CTS (DTN compris) au lieu des 6 actuellement mentionnés dans l'écrit (l'effectif cible n'a pas évolué depuis 2009).

La gestion rigoureuse des financements est cruciale pour maintenir la crédibilité de la fédération. Point de vigilance : Chaque action subventionnée fait l'objet d'un bilan qualitatif et d'un compte rendu financier répondant à des exigences très strictes en matière de justification des dépenses.

À signaler que la gestion budgétaire inter-annuelle induit une organisation comptable spécifique. L'État fonctionne en année civile et la fédération en année scolaire).

- **L'École des sports subaquatiques :**

Pour structurer l'avenir, le projet d'une "École des sports subaquatiques" a été lancé. L'objectif est de proposer une approche et une progression pédagogique commune à toutes les disciplines, construite à partir des dispositifs existant (étoiles de mer, pass écosub...), incluant les enjeux de l'aisance aquatique (prévention des noyades), déclinable en fonction des publics accueillis et de leurs attendus/motivations (tous modes de pratique).

Ce socle de formation transversal des pratiquants participe de la mise en œuvre du PSF et d'un de ses objectifs prioritaire à savoir rajeunir (les moins de 20 ans représentent 15% des effectifs) et féminiser (stagnation à 34%) les pratiquants. Il reposera sur 4 piliers : la technique, la sécurité, l'environnement le vivre ensemble.

La mutualisation des savoir-faire et l'harmonisation des pratiques des commissions ainsi que le développement d'un nouveau modèle économique sont des enjeux clés du projet.

Plusieurs freins au développement de la pratique chez les jeunes ont été identifiés (dont la réticence de certains clubs à accueillir des mineurs) et des actions sont lancées pour les lever. Un projet test est mis en place en Ile de France pour identifier des clubs formateurs accueillant des mineurs dans l'objectif de valoriser leur expertise et la diffuser. Projet de label pour ces structures à l'étude. Une rubrique « initiative » est créée dans Subaqua.

La reconnaissance de l'expertise en prévention des noyades et la structuration du projet "école" sont des priorités stratégiques.

Dossier financé dans le cadre du contrat de développement et conduit par Julie NIEDERGANG, CTS stagiaire (pilotage DTN / DTNA).

- **Filière métier :**

La révision du **BPJEPS plongée** est un dossier critique et actuellement bloqué. France Compétences refuse d'accorder des équivalences complètes et directes entre les brevets fédéraux (ex : MF1) et les nouveaux blocs de compétences du diplôme, ce qui constitue une régression par rapport à la situation antérieure. La stratégie de négociation de la fédération se concentre sur l'obtention de **dispenses pour la moitié des épreuves de mise en situation** de chaque bloc de compétences, plus précisément les épreuves pratiques en présentiel, afin d'éviter aux moniteurs fédéraux des coûts et déplacements inutiles. Le MS réfléchit encore à la faisabilité de ce dispositif jamais mis en œuvre pour l'instant dans les autres disciplines sportives ; en l'attente de leur réponse, la fédération a refusé de valider le projet d'arrêté final au JO tant que ces dispenses ne sont pas actées.

La proposition de la fédération vise la dispense des deux épreuves pratiques des blocs BC3 et BC4, laissant aux candidats deux épreuves sur dossier.

Par ailleurs, la Fédération s'oppose fermement à la création d'un Certificat Complémentaire (CC) adossé au BP visant la zone 20/40 m, comme signalé précédemment.

La refonte des diplômes DE et DES est planifiée, mais le travail sur le DE plongée ne devrait pas commencer avant l'automne, après finalisation du BP. La maquette du nouveau DES a été vivement critiquée par le DTN car jugée inadaptée aux sports de nature et favorisant un modèle unique de sport de compétition.

- **Point sur les travaux à venir :**

Le calendrier de transition convenu pourrait être le suivant :

- Les formations "actuel BP" peuvent être ouvertes jusqu'en septembre 2026.
- À partir de janvier 2027, plus aucune nouvelle formation "actuel BP" ne pourra être créée.
- Fin 2027, toutes les formations "actuel BP" commencées avant cette date devront être terminées.

Présents :

ALLEGRE Sébastien – CORBÉ Anne - DI MEGLIO Frédéric - DELMAS Éric – DUPRAT Justine (visio)
- FELIX Valérie - FERRETTI Jean-Lou - GRANDJEAN Bruno – HECQUET Céline - HEIDT Valérie -
LAMERAT Patrick - LEBRET Joël – MARAN Vincent - MATYKOWSKI Isabelle - PENVEN Stéphanie
– PHILLIPE Claude - PISTOLET Julie – ROPERT Yvon - ROUVIER Béatrice - SCHITTLY Bernard -
SERVAL Emmanuel - SWOBODA Claire - ZIANE Myriam

Absents non excusés : MEYER Hugo – CUVELIER Sarah

Excusés : MARGOUET Chantal - MATHIS Samuel

Assistaient également :

Alain DELMAS	Chargé de mission
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Sébastien ALLEGRE	Nouvelle Aquitaine
- Mr Thiery BERTRAND et Arnaud BEGUIN	Bourgogne Franche Comté
- Mr David CARTRON	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Christian JOLIVET	Centre
- Mme Chantal MARGOUET	Corse
- Mr Thomas ANTH (visio)	Est
- Mr Antoine CAPELLE	Guadeloupe - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Patrick LAMERAT	Ile de France
- Mr Joël LEBRET	Normandie
- Mr Marie Christine ORTOLE (visio)	Martinique
- Mr Laurent JUMELLE	Hauts de France
- Mme Amandine AUPETIT	Nouvelle Calédonie – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Renaud HELSTROFFER représenté par Yannick TARDIVEL	Auvergne Rhône Alpes
- Mr Reimiti BUCHIN	Polynésie Française – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Claude JONAC	Sud - Provence Alpes Côte d’Azur
- Mme Nicole BOULAY	Occitanie - Pyrénées Méditerranée

Présidents Commissions Nationales :

- Mme Laetitia MINIER	Apnée
- Mr Hervé ALFONSI	Archéologie
- Mme Pascale CETRE	Photo Vidéo
- Mme Sandrine SAUGE MERLE représenté par V MARAN	Biologie et Environnement
- Mr Dominique RUAUX	Hockey Sub - En visio
- Mr Jérôme CARRIERE représenté par Alain DELMAS	Juridique
- Dr Bruno GRANDJEAN	Médicale et de Prévention
- Mr Antoine FAUVEAU	Nage avec Palmes
- Mme Françoise GRAND	Nage en Eau Vive
- Mr Laurent RIEFFEL	Orientation Subaquatique
- Mr Vincent RAVEL représenté par Louis FLORES	Pêche sous-marine
- Mr Daniel MEYNOL	Plongée Souterraine
- Mr Olivier TIBERGHEN	Plongée Sportive en Piscine.
- Mr Grégory POIRIER représenté par Anne CORBÉ	Technique
- Mr Christophe MARTINEL	Tir sur Cible Subaquatique

1 – Résumé des points importants et infos (Président / SG / TG)

- **Points du Président : Résumé points importants**

Devenir ANS / Enjeux Convention cadre avec Ministère des Sports / Point sur Filière professionnelle / Action FFESSM pour 8^e édition Fête de la Mer et des Littoraux / AG CMAS à venir / Livre Les petits futés découvrent la plongée / Visio Référents Jeunes régions : merci aux régions, carton rouge à la plupart des CN non représentées. / Point détaillé sur le S.I

- **Points du Secrétaire Général : évolution des licences et brevets.**

Licences : En date du 31 janvier, le nombre de licences est légèrement en avance par rapport à l'année précédente, avec près de 110 000 licences délivrées. L'objectif est d'atteindre 134 000 licences à la fin de la période. On observe que depuis 3 ans, les licences démarrent très fort en début de saison avant de ralentir.

Brevets : Le nombre de brevets est en avance par rapport à l'année précédente, avec 18 151 brevets délivrés sur un objectif de 60 000. Une vigilance est nécessaire car les mois à venir avaient connu une chute de 5% l'an dernier, notamment une baisse de plus de 2000 brevets de niveau 1.

Planning :

CDN visio (ANS) 2 juin 19h30

CDN juin / Conseil des régions 12, 13 et 14 juin 2026 (restreint + régions)

Conseil des Commissions Nationales 19-20 septembre 2026

CDN octobre 9-10-11 octobre (restreint + régions)

- **Point du Trésorier Général :**

Chiffre d'affaires : Au 1er janvier, le chiffre d'affaires s'élève à environ 5 millions d'euros, un rythme comparable à celui de l'année précédente.

Dématérialisation des notes de frais : Un nouvel outil sera déployé à partir du printemps pour dématérialiser les notes de frais. Il permettra de soumettre les justificatifs via une simple photo prise avec un téléphone. Une formation sera organisée pour les membres du CDN et les responsables de commissions.

Budgets des commissions : Les budgets ont été renvoyés aux commissions. La réalisation budgétaire est similaire à l'année précédente, avec une variation de 2%. Un remerciement a été adressé aux commissions NAP, APNEE et PSP pour les économies de près de 12% déjà réalisées sur l'organisation des futurs championnats de France de Limoges.

2 – Licence compétition (J.L. Ferretti)

Le projet vise à créer une licence spécifique pour les compétiteurs, distincte de la licence loisir. Cette initiative, possible statutairement, doit être validée ce week-end pour un lancement à la rentrée prochaine, en raison des délais de développement informatique.

Elle serait plus chère que la licence loisir, avec une augmentation envisagée de 15 à 20 euros.

Sa validité s'arrêterait au 31 août, avec la période de validité étendue de la licence loisir au 31/12.

Mieux différencier les pôles d'activité "loisir" et "compétition".

Quantifier précisément le nombre de compétiteurs, actuellement estimé à 20% des licenciés.

Équilibrer les revenus, le sport générant beaucoup moins de certifications payantes (cartes à 16 €) que la plongée.

Le projet de création de la licence "compétition" dépend de l'approbation ici des commissions sportives ce week-end. Sans leur accord, le projet serait abandonné.

Une distinction claire a été établie : la licence "compétition" sera obligatoire pour toute personne participant à une compétition officielle inscrite au calendrier fédéral et donnant lieu à un classement. Les personnes aidant à l'organisation (juges, arbitres, bénévoles) ne seront pas soumises à cette obligation et pourront conserver une licence "pratiquant" classique, même si elles sont dans l'eau.

Cette nouvelle licence est vue comme un moyen d'équilibrer le modèle économique des commissions sportives en identifiant et en faisant contribuer financièrement les athlètes.

Un pratiquant détenant une licence standard pourra passer à la licence compétition en payant un supplément.

- Si le changement se fait au sein du même club, celui-ci gère le complément.
- Si le pratiquant change de club pour la compétition, une procédure d'avoir via la région sera mise en place, un cas qui concerne 10 à 15 personnes par an.

Les règles actuelles restent inchangées : une nouvelle licence sera nécessaire à partir du 1er septembre pour les compétitions. Les compétitions internationales de la CMAS, qui fonctionnent en année civile, ne sont pas affectées par ce calendrier.

Une seule inquiétude a été soulevée concernant l'impact de ce coût supplémentaire sur le recrutement de compétiteurs, notamment pour la nage en eau vive (NEV).

Mise en place de la licence compétition pour saison 2027.

Résolution 26/003

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Discussion sur une licence "aidant" ou "non-pratiquant"

Il a été demandé si la licence "aidant" pouvait s'appliquer aux juges et dirigeants pour réduire leurs coûts de licence.

Il a été clarifié que la définition actuelle de la licence "aidant", telle que communiquée à l'assureur, ne couvre pas les juges et arbitres car leur fonction implique une pratique et une implication directe dans l'activité. Pour couvrir ces fonctions, il faudrait créer une nouvelle "licence dirigeant", distincte de la licence "aidant".

Une proposition a été faite de transformer l'actuelle "licence aidant" en une "licence non-pratiquant". Nécessité d'intégrer dans la réflexion secondaire l'intérêt d'identifier nos aidants dans le cadre du développement d'handisub et du paraplongée qui font l'objet d'un soutien particulier de l'état (intérêt de la licence aidant qui est un indicateur de développement).

3 – Cyber-malveillance et piratage de données 23/01 (Président)

La fédération a été victime d'un piratage il y a quinze jours, s'inscrivant dans une vague d'attaques touchant 25 à 30 fédérations sportives en quelques mois. L'attaque a consisté en une fuite de la base de données, avec 1,2 million de requêtes effectuées dans la nuit du vendredi au samedi. Une faille de sécurité liée à une absence de limitation du nombre de requêtes a été identifiée.

Mesures immédiates prises : Plusieurs actions ont été menées rapidement pour gérer la crise.

- Déclarations officielles à la CNIL et à l'ANSI (Autorité nationale de sécurité des services informatiques).
- Déclaration à l'assureur cyber, souscrit en 2023.
- Dépôt d'une plainte auprès du procureur de la République.
- Communication rapide et transparente envoyée à tous les licenciés. Cette communication a été jugée efficace, avec seulement 30 retours pour des demandes de précisions.

Actions correctives et futures : Des mesures techniques et organisationnelles sont en cours.

- Une protection supplémentaire a été mise en place pour limiter l'accès direct aux certificats médicaux (CACI) depuis l'espace licencié.
- Un audit de sécurité complet, d'un coût de 3000 €, a été commandé pour identifier et mieux comprendre les vulnérabilités du système informatique.
- Le CNOSF a proposé son aide pour accompagner la fédération dans les actions qui suivront l'audit.

Il a été noté que la mise en place de la protection supplémentaire pour les CACI a entraîné des "effets de bord", détruisant d'autres fonctionnalités qui sont en cours de correction.

Un nouveau système a été mis en place pour sécuriser l'accès aux CACI, qui nécessite désormais une double requête pour consulter le certificat médical d'un licencié.

4 – CDN de juin et conseil des régions (M. Ziane)

Le Conseil des régions, organisé tous les deux ans, vise à renforcer la démocratie participative, offrir un espace de dialogue direct et bidirectionnel entre les régions et les instances fédérales, et améliorer la coordination des actions.

Déroulement de la journée :

- Le prochain Conseil aura lieu lors du comité directeur de juin, 13 et 14.
- De 14h à 16h : Un CDN élargi se tiendra en présentiel avec les présidents de région (ou leurs représentants) et les commissions nationales connectées en visioconférence pour un temps d'information et de questions-réponses.
- À partir de 16h et le lendemain matin : Le Conseil des régions proprement dit débutera, avec la team présidence et avec une disposition physique favorisant les échanges entre les régions et la fédération, les autres membres du CDN étant invités en tant qu'observateur.

Préparation et contenu :

- Un questionnaire sera envoyé prochainement aux régions pour recueillir les sujets, les bonnes pratiques et les difficultés à aborder.
- La date limite pour le retour de ce questionnaire est fixée au **31 mars**.
- Si les sujets proposés sont trop nombreux, une visioconférence sera organisée pour prioriser. S'ils sont insuffisants, des interventions extérieures (par exemple sur l'intelligence artificielle) pourraient être proposées.

Les régions expriment un fort besoin de partager leurs expériences, de faire connaître leurs modes de fonctionnement et d'exposer leurs besoins à la fédération.

Les régions demandent à être consultées sur la réforme du système informatique afin de mettre en place des outils mutualisés pour la facturation, la gestion des bases de données.

Il a été noté que plusieurs régions utilisent déjà des outils externes comme VPDive ou AssoConnect, et qu'une mutualisation permettrait de partager les coûts et les bonnes pratiques.

Il a été proposé d'harmoniser les statuts des régions pour simplifier les relectures.

Une négociation groupée pour les outils de vote électronique a été suggérée pour réduire les coûts supportés par chaque organisme déconcentré (OD).

Autres sujets de discussion proposés pour le Conseil des régions :

- La question de la réversion des licences.
- La collaboration avec les référents et la définition de leurs missions.
- La création d'une base de connaissances commune ou d'une foire aux questions pour les régions.

Résolution 26/004

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

5 – Parts territoriales ANS cadrage 2026 (B. Schittly et DTN)

En préambule, il est rappelé que le retard pris concernant le vote du budget de la nation se traduit par un décalage de communication par l'ANS des éléments clés préalable au lancement de la campagne : note de cadrage générale de l'ANS, budgets alloués aux fédérations...

Modifications mises en place en 2026 :

- **Nombre d'actions maximales par structure :**
 - **Clubs :** Réduit à 2 actions (au lieu de 3), avec une action supplémentaire possible si elle est dédiée à la féminisation.
 - **Comités départementaux (CODEP) :** Réduit à 3 actions, avec une action de féminisation obligatoire pour pouvoir déposer un dossier.
 - **Comités régionaux (CORÈG) :** Réduit à 5 actions, avec au minimum une action de féminisation obligatoire.
- **Taux de financement :**
 - Le taux maximal de financement reste à 60 %.

- Le taux majoré à 80 %, auparavant réservé au haut niveau, est étendu aux actions de féminisation, de rajeunissement et handisub.
- **Note A+ :** Cette note, qui permet un abondement par le fonds de réserve, ne concernera désormais que les actions prioritaires : féminisation (code A), création/développement de section jeunes (code B3), handisub et haut niveau.

Calendrier de la campagne 2026 de l'ANS

- Le calendrier prévisionnel a été établi en se basant sur les échéances de l'année précédente.
- Lancement de la campagne : Le 23 mars, sous réserve de disposer des directives de l'ANS dans des délais compatibles (note de cadrage générale de l'ANS, enveloppe financière, validation note de cadrage de la FFESSM).
- Durée de la campagne : 4 semaines, avec une clôture prévue le 19 avril. Il est fortement conseillé de déposer les dossiers au fil de l'eau pour éviter un engorgement à la date limite.
- Arbitrage des CNAS : Les CNAS devront rendre leur arbitrage pour le 3 mai.
- Validation finale : Le rapport du CNAS sera validé par le comité directeur le 2 juin.
- Objectif de paiement : L'objectif est de verser les subventions aux clubs début juillet, avant les vacances d'été.
- Formation des CTAS : Prévue le 17 février.

Résolution 26/005

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

6 – Stand Salon de la plongée 2027 suite réunion 02/02 (S. Mathis - J.L. Ferretti)

Projet de "Village Fédéral" au Salon de la Plongée

Il est proposé de faire évoluer le stand fédéral actuel vers un "village fédéral" pour augmenter la visibilité, la cohérence et le service. L'espace passerait de 174 m² à 190 m², sous un format rectangulaire de 27m x 7m, pour une visibilité à 360 degrés au centre du Salon.

Le village regrouperait les forces vives de la fédération, incluant Subaqua, Lafont Assurances et la boutique fédérale, au sein d'un espace unifié avec une identité fédérale forte.

Le stand serait déplacé vers une position plus centrale pour capter plus facilement le flux de visiteurs. L'objectif est d'intégrer les régions en leur proposant un espace dédié d'environ 4 m².

Chaque espace régional comprendrait un comptoir, deux sièges, un écran de 32 pouces et des visuels personnalisés gérés par le national.

Une enquête préliminaire a montré que sur 14 régions ayant répondu, 5 étaient favorables, 2 défavorables et 7 "peut-être", en attente de détails financiers.

Le coût initialement envisagé pour chaque région était de 2 500€ TTC. Ce montant a été revu à la baisse à 2 000€ TTC pour faciliter la participation des plus petites régions.

Ce tarif inclut les frais d'inscription au salon de 527€ par entité, que la fédération paie pour chaque région participante. Un débat a eu lieu sur la tarification.

Une interrogation a été soulevée sur la pertinence d'intégrer toute la "mécanique fédérale" (régions, commissions sportives) dans un salon principalement axé sur le tourisme sous-marin. La crainte est un manque de lisibilité pour les visiteurs.

En réponse, le Président a précisé que réduire ce Salon à du tourisme plongée est une vision étroite des réalités. Il sert à lier de nombreuses conventions, à en faire une vitrine du périmètre de toutes nos activités pour les institutions et pour le public. La présence des sportifs et des commissions valorise les athlètes et démontre l'utilisation des fonds aux institutions comme l'ANS. L'objectif est de mettre en avant les sites de pratique remarquables et de présenter une image unifiée et dynamique de la communauté fédérale.

La décision concernant la participation des régions au projet de "village fédéral" et son modèle de financement a pu avancer avec le tour de table.

L'idée d'une tarification modulée selon la taille des régions (ex : petite 1 500€, moyenne 2 000€, grande 2 500€) a été évoquée pour encourager la participation des plus petites structures.

Il a été rappelé que le coût du stand n'est qu'une partie du budget total. Il faut également prévoir les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration pour les personnes assurant la permanence sur le stand pendant 4 à 5 jours, ce qui peut représenter un budget conséquent.

Il a été précisé que le projet de village fédéral est conçu pour la durée de la mandature. Les régions qui ne s'engagent pas dès le début ne pourront pas rejoindre le projet ultérieurement.

La Fédération doit jouer son rôle de tête de réseau, en dépassant les simples délimitations régionales. Le nouveau design du stand, avec une grande façade de 27 mètres linéaires, vise à être plus ouvert et tourné vers l'accueil du grand public.

Une majorité de régions s'est montrée favorable à une participation, sous réserve de la validation de leur comité directeur respectif. À l'issue des échanges, 8 régions semblaient partantes, ce qui rend le projet réalisable.

Il a été proposé de regrouper les régions d'intérieur sous une bannière commune, comme "les terres de plongée d'intérieur", afin de mieux valoriser leurs sites spécifiques et de créer une thématique attractive. Une autre suggestion était de présenter les sites sous forme de "parcours d'expériences" (plongée souterraine, en courant, en lac, etc.).

7 – Bilan Salon de la plongée 2026 (institutions, conventions) (Président)

Le salon est présenté comme un levier stratégique essentiel pour la fédération, bien au-delà de la simple promotion touristique.

- La venue du Secrétaire Général de la Mer, qui a permis de faire avancer le dossier de l'immersion de navires comme récifs artificiels.
- Les échanges avec le directeur de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), renforçant le statut de la fédération comme ambassadeur des programmes "Engagés pour la nature".
- La visite de la Haute Commissaire à l'Enfance, qui a accepté de participer à un livre sur la découverte de la plongée pour les Jeunes .
- Les discussions avec l'Agence Nationale du Sport (ANS), avec l'UCPA, avec l'ANMP, avec le DAN.

Le Groupement National de la Plongée Universitaire (GNPU), avec lequel une convention a été signée. Ce partenariat est vu comme une opportunité de rajeunissement des effectifs.

- Une convention datant de 2017 ou 2018 avec les universités (GNPU) reconnaissait par la FFESSM les certificats de plongeurs (niveau 1) délivrés en interne par des moniteurs fédéraux ou d'État. Cette reconnaissance était cependant limitée au cadre de la fédération.
- Une proposition faite en avril 2024 pour une carte officielle de niveau 1 CMAS/FFESSM pour les étudiants. Cette démarche, qui rapporterait 16€ par carte à la fédération, a mis un an et demi à se concrétiser en raison des craintes des universités de passer sous le contrôle de la fédération.
- L'accord a finalement été signé au Salon de la Plongée après avoir mis en avant des thèmes porteurs comme l'environnement, l'inclusion, la santé et la professionnalisation, ainsi que la dimension internationale que la carte CMAS confère.

Autres partenariats et conventions signées :

- **Head Water Sport** : Cette nouvelle entité, qui a racheté Aqualung et regroupe également APEKS et Mares, était présente.
- **Via Santé** : Une convention a été signée, apportant une subvention à la fédération en échange en particulier de visibilité sur l'espace santé et bien-être du salon.
- **Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ)** : Une convention renouvelée grâce à Renaud Helstroffer permet aux licenciés d'utiliser les auberges et aux clubs d'obtenir des salles gratuites.
- **Océan Académy** : Ce projet lie les thèmes de la jeunesse et de l'environnement.

Projet européen One Health Underwater :

- Une enquête FFEISSM et DAN auprès de jeunes de 18 à 29 ans sur les bienfaits mentaux de la plongée a recueilli 1 300 réponses, avec un objectif de 1 500.
- Des études scientifiques utilisant des marqueurs de stress salivaires sont prévues pour l'été avec l'UCA afin de démontrer comment la plongée diminue le stress chez les jeunes adultes.

Statistiques de fréquentation du salon :

Le salon a accueilli 66 500 visiteurs sur 4 jours. Le samedi a été la journée la plus fréquentée, avec 39% des visiteurs.

Le profil des visiteurs était le suivant : 14% n'avaient aucun niveau de plongée, 62% avaient plus de 40 ans, et 84% venaient de France.

Parmi les visiteurs étrangers (16% du total), 48% étaient Belges et 22% Suisses.

8 – Point sur les ETR (Équipes Techniques Régionales) en régions (DTN)

Les ETR existent depuis longtemps mais sont peu utilisées, sauf par les cinq régions disposant de cadres techniques. Une instruction de référence de 2016 définissait leur fonctionnement.

La signature de ces conventions conditionnait autrefois l'attribution de subventions, mais ce n'est plus le cas depuis 2019. Elles sont tombées en désuétude suite à la réorganisation des services de l'État (DRAGES).

La nouvelle convention-cadre avec l'État rappellera l'obligation de signer des conventions d'ETR, notamment pour les régions ayant des cadres techniques.

Il est possible qu'une partie des crédits de l'ANS revienne aux services de l'État (DRAGES), ce qui rendrait stratégique de recréer du lien avec eux.

Il est recommandé aux comités régionaux d'être proactifs, même sans demande explicite des DRAGES, afin d'anticiper les évolutions et de se faire connaître institutionnellement.

État des lieux dans les régions :

- Les cinq régions avec un cadre technique sont Sud PACA, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, CIBPL et Île-de-France.
- Certains comités ont recréé du lien avec leur DRAJES (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, Grand Est), tandis que d'autres constatent un manque de directives claires de la part de leur délégation régionale.
- Il est souligné l'importance pour la fédération et ses OD d'être en lien régulier avec les services extérieurs de l'État au niveau régional (DRAJES) et départemental (SDEJS).

9 – Point sur les rumeurs Retraite du DTN et Élections prochaine olympiade (Président)

- Départ du DTN prévu le 1^{er} mars 2027. Incertitude sur la suite donnée par le ministère des sports : intérim confié au DTN adjoint (Jérôme HLADKY) ou appel à candidature organisé par la direction des sports.
- Rumeurs élections pour la prochaine olympiade : Nécessité d'une mise en veille des rumeurs concernant d'une part Sébastien Allegre et d'autre part Valérie Felix. Réunion à la demande de Sébastien Allegre sur le Salon. Les participants ont convenu qu'il était trop tôt pour aborder ce sujet et qu'il fallait laisser l'équipe en place travailler, sans que cela n'empêche une réflexion personnelle pour l'avenir.

10 – Point sur Honorabilité (B. SCHITTLY, V. FELIX)

La fédération a l'obligation de contrôler l'honorabilité de ses cadres et dirigeants. Un complément de développement informatique a été réalisé pour permettre des extractions de données sur des périodes définies.

Pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre, 26 740 personnes ont été extraites pour contrôle. 668 personnes n'ont pas pu être contrôlées en raison d'un problème informatique persistant lié aux codes postaux et aux changements de noms de communes d'avant 1972. Des efforts sont en cours pour résoudre ce problème directement avec le service informatique ministériel.

Le nombre de personnes non contrôlables a cependant fortement diminué, passant de 4 500 l'année précédente à 668.

Le nombre d'AIA (Aucune Identité Applicable), dues à des erreurs de saisie (nom, prénom, etc.), a également baissé, passant de 15-20 % à 6 % (1 600 dossiers).

Les fichiers sont comparés au FIJAIS (Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes).

7 personnes se sont révélées être interdites d'exercer. Il est précisé que l'inscription au FIJAIS n'est pas limitée aux infractions sexuelles et peut concerner d'autres faits graves. La fédération n'est pas informée du motif de l'interdiction.

Lorsqu'une personne est signalée, le président du club concerné reçoit un courrier recommandé lui demandant d'interdire à la personne d'exercer ou de diriger. Le président est tenu au secret et ne peut en informer que la personne concernée.

Il est possible de vérifier l'honorabilité d'un licencié en flashant le QR code de sa licence. Une perte d'honorabilité est indiquée en rouge.

Un développement a été réalisé pour ajouter une case "interdit d'exercer" dans le fichier des licenciés, visible uniquement par les administrateurs. Lorsque cette case est cochée, les options "éducateur" et "dirigeant" sont grisées et un message indique que la personne n'est pas autorisée à encadrer ni à diriger.

Actuellement, le contrôle pour les bénévoles se limite au fichier FIJAIS (Fichier des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes), car le ministère n'a pas la capacité technique d'étendre la vérification au casier judiciaire (B2) comme pour les professionnels.

Le contrôle d'honorabilité pour les cadres en devenir (ex : initiateur entraîneur) se fait a posteriori, après l'obtention du diplôme.

Pour les stagiaires en formation d'État (CREPS), le contrôle ne peut légalement être effectué qu'au moment du départ en stage en entreprise, et non à l'entrée en formation, ce qui peut conduire à découvrir une interdiction plusieurs mois après le début du cursus.

La mention "information honorabilité manquante" sur une licence signifie que la personne, qui a un diplôme d'encadrant, n'a pas complété ses informations personnelles (lieu de naissance) ou a coché la case "refuse le contrôle d'honorabilité". Dans les deux cas, elle ne peut ni exercer ni diriger.

La question du contrôle de l'honorabilité des élus au sein des Organismes Déconcentrés (OD) a été soulevée.

Il a été jugé qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter une mention spécifique sur l'honorabilité dans les nouveaux statuts.

Gestion des Affaires et Signalements

La fédération reçoit divers types de signalements, y compris des appels de personnes non-licenciées concernant des incidents extérieurs à la fédération (ex : harcèlement), pour lesquels elle n'est pas compétente.

- Pour les cas internes, plusieurs niveaux de réponse existent :
 - **Infractions pénales graves** : Déclenchement d'un signalement à Signal-Sport, d'un signalement au procureur (article 40), et potentiellement d'une procédure en commission de discipline.
 - **Situations de souffrance psychologique** : Une aide psychologique est facilement déclenchée via des partenaires comme le CAPA ou LAFONT.
 - **Situations "borderline" (ex : relations consenties qui dérapent)** : Ces dossiers sont complexes et ne sont pas toujours gérés par les instances comme Signal-Sport.
 - **Conflits et discriminations ressenties** : Lorsqu'il n'y a pas d'infraction pénale, une médiation peut être mise en place pour résoudre le conflit, comme dans le cas d'une vice-présidente non réélue qui s'est sentie discriminée.

Améliorations et Informations Logistiques

- Une solution est en cours de développement pour automatiser l'envoi de ces courriers par voie informatique, ce qui inclurait une mise en copie systématique des personnes concernées.

- Un module de formation sur l'honorabilité est en cours d'amélioration, l'objectif étant de mieux exploiter les informations remontant des clubs.
- Il est prévu de développer un MOOC (Massive Open Online Course) pour rendre la formation plus interactive et remplacer le format PowerPoint actuel.

Réunion du dimanche 8 février 2026, 9h00-12h30 - CDN élargi aux régions et commissions

Présents :

ALLEGRE Sébastien – CORBÉ Anne - DI MEGLIO Frédéric - DELMAS Éric - FELIX Valérie - FERRETTI Jean-Lou - GRANDJEAN Bruno – HECQUET Céline - HEIDT Valérie - LAMERAT Patrick - LEBRET Joël – MARAN Vincent - MATYKOWSKI Isabelle - PENVEN Stéphanie – PHILLIPE Claude - PISTOLET Julie – ROPERT Yvon - ROUVIER Béatrice - SCHITTLY Bernard - SERVAL Emmanuel - SWOBODA Claire - ZIANE Myriam

Absents non excusés : MEYER Hugo – CUVELIER Sarah

Excusé : DUPRAT Justine - MARGOUET Chantal - MATHIS Samuel

Assistaient également :

Alain DELMAS	Chargé de mission
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Sébastien ALLEGRE	Nouvelle Aquitaine
- Mr Thiery BERTRAND et Arnaud BEGUIN	Bourgogne Franche Comté
- Mr David CARTRON	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Christian JOLIVET	Centre
- Mme Chantal MARGOUET	Corse
- Mr Thomas ANTH (visio)	Est
- Mr Antoine CAPELLE	Guadeloupe - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Patrick LAMERAT	Ile de France
- Mr Joël LEBRET	Normandie
- Mr Marie Christine ORTOLE	Martinique
- Mr Laurent JUMELLE	Hauts de France
- Mme Amandine AUPETIT	Nouvelle Calédonie – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Renaud HELSTROFFER représenté par Yannick TARDIVEL	Auvergne Rhône Alpes – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Reimiti BUCHIN	Polynésie Française – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Claude JONAC	Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Occitanie - Pyrénées Méditerranée

Présidents Commissions Nationales :

- Mme Laetitia MINIER	Apnée
- Mr Hervé ALFONSI	Archéologie
- Mme Pascale CETRE	Photo Vidéo
- Mme Sandrine SAUGE MERLE représentée par V MARAN	Biologie et Environnement
- Mr Dominique RUAUX	Hockey Sub - En visio
- Mr Jérôme CARRIERE représenté par Alain DELMAS	Juridique
- Dr Bruno GRANDJEAN	Médicale et de Prévention
- Mr Antoine FAUVEAU	Nage avec Palmes

- Mme Françoise GRAND	Nage en Eau Vive
- Mr Laurent RIEFFEL	Orientation Subaquatique
- Mr Vincent RAVEL représenté par Louis FLORES	Pêche sous-marine
- Mr Daniel MEYNOL	Plongée Souterraine
- Mr Olivier TIBERGHEN	Plongée Sportive en Piscine.
- Mr Grégory POIRIER représenté par Anne CORBÉ	Technique
- Mr Christophe MARTINEL	Tir sur Cible Subaquatique

1 – Tour de table des régions

AURA :

- * La région se concentre sur les aspects juridiques avec la constitution d'une commission juridique et la création d'une médiation régionale et d'une commission disciplinaire.
- * Les priorités sont la réforme des statuts pour s'aligner sur le national et le travail avec les départements (CODEP).
- * De sérieux conflits internes sont signalés au sein des CODEP, commissions et clubs, ayant conduit à l'annulation d'un examen et d'un stage.
- * La région demande l'assistance du national pour gérer ces problèmes humains. Jérôme Carrière (commission juridique nationale) est suggéré comme contact.

SUD :

- * Féminisation : action ANS sur la féminisation « Elles sous l'Ô : 32 participantes, intervention inter-fédérations et sophrologie ; reconduction souhaitée ; valorisation médias ; financement ANS. Diffusion prévue dans le Subaqua Mars/Avril + réseaux sociaux
- * Relations conflictuelles intraclubs parfois difficiles.

Nouvelle Aquitaine :

- * La région se concentre sur l'événementiel : organisation de l'AG de la CMAS, séminaire de biologie, et logistique de l'événement "Oxyjeunes".
- * Un appel à l'aide est lancé pour trouver deux bassins de 50 mètres pour 2027.
- * Promotion de la formation "Dirigeants de Demain" (16-35 ans), déclinée aussi dans plusieurs régions (Sud, Pays de la Loire, Hauts-de-France).

Occitanie-Pyrénées Méditerranée :

- * Problème de système informatique. Surcharge outils ; forte consommation énergie/budget des bénévoles. Priorité : réduire temps sur l'informatique au profit du développement.
- * Organisation manche de coupe du monde Apnée en 2027 : Validation métropolitaine ; coordination CMAS ; choix de dates ; appuis institutionnels. Expérience championnat PSP à Nîmes. Création du club des organisateurs du mouvement sportif, fichier de partenaires, bourse du bénévole.

Bretagne Pays de la Loire :

- * La transition vers un modèle centré sur les salariés est finalisée, avec une embauche de directeur/directrice envisagée.
- * Le comité est accompagné par le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) pour sa transformation économique et la pérennisation des emplois.
- * Des ateliers de co-construction ont été menés sur le rajeunissement, la féminisation et les modèles économiques.
- * Un réinvestissement est en cours dans le monde institutionnel, malgré la coupe de 70% des financements par la région Pays de la Loire. Un travail est mené avec la Bretagne sur le tourisme sous-marin.

Centre :

- * Fragilité de certaines commissions (ex : médicale) et des difficultés pour animer les commissions avec des présidents débutants.
- * La base fédérale est financièrement fragile et des complications sont possibles avec la communauté de communes après les élections municipales.
- * L'équipe du comité directeur, jeune et investie, manque de temps. Une évolution des fiches de poste des salariés est jugée nécessaire.

Ile de France :

- * Rencontre des problèmes juridiques et de respect des règlements dans les commissions, qui organisent des compétitions sans appliquer les textes, rendant difficile l'identification des champions régionaux.
- * Les informations sur les formations sont systématiquement relayées.
- * Des difficultés sont rencontrées pour trouver des salles de réunion/formation.
- * Un projet de formation régionale sport santé peine à trouver des organisateurs.
- * Le comité rencontre aussi des soucis de déficit de la base fédérale .

Normandie :

- * Le tourisme avec l'accueil d'étrangers est un axe de travail à valoriser.
- * Des soucis disciplinaires délicats et une faible mobilisation des clubs sont constatés.
- * Actions menées : visites tournantes des clubs, prise en charge de 5 clubs par élu, organisation des championnats de France de tir sur cible, et création d'une bourse aux missions pour bénévoles.
- * La situation financière de la base fédérale est instable.

Hauts de France :

- * Le rajeunissement des élus a un coût financier.
- * Des clubs méditerranéens contestent les formations Trimix locales, créant des tensions.
- * Projets : compétition commune (PSP, NAP), actions pour attirer les jeunes (Nausicaa), et plan de développement de piscines à Lille (fosse de 40m incertaine).

Bourgogne Franche Comté :

- * La région organise des championnats régionaux pour presque toutes les activités.
- * Un groupe de travail a été mis en place pour améliorer la communication externe.
- * Une aide à la performance est accordée aux athlètes de haut niveau.
- * Le budget des commissions a été augmenté de 20% pour développer la formation des cadres.
- * Difficultés pour trouver des salles de réunion, une demande a été faite au CROS.

Corse :

- * Pas de problèmes majeurs signalés.
- * Le projet principal est le championnat régional d'apnée en juillet, avec un "village FFESSM" pour promouvoir d'autres activités. La recherche de sponsors est en cours.

Grand Est :

- * Les statuts ont été déposés. Les licences et brevets sont en légère hausse.
- * Les événements (Coupe d'Europe, compétitions régionales) sont bien préparés.
- * L'enjeu principal est de préparer les prochaines élections municipales pour maintenir les relations avec les élus.
- * Problème majeur de pénurie des médecins fédéraux. Lancer une com au sein des clubs et licenciés. Pour les plongeurs seniors il faudrait un CACI par un médecin fédéral.

Points divers :

Point médical par le MFN :

Réforme et problématiques de la médecine fédérale

- La médecine fédérale est jugée non fonctionnelle. La population de plongeurs vieillissante nécessite un soin particulier dans la délivrance des certificats médicaux (CACI).
- Il y a une désaffectation du rôle de médecin fédéral (3 régions sans président de CNPR). Une réflexion nationale (CNPN) est nécessaire, s'orientant vers un modèle centralisé.
- Il est proposé de réintroduire en juin un modèle de certificat incluant des restrictions (prévention primaire), notamment pour la population vieillissante. La limitation à 30/40 mètres pourra être discutée.

Accidentologie et conséquences

- Une recrudescence anormale d'accidents mortels (5 cette année) a été constatée en Méditerranée, touchant principalement des personnes de plus de 50 ans et liée à des problèmes médicaux (crise cardiaque, malaise).
- La raréfaction des médecins fédéraux pose la question de la suffisance du CACI pour les pratiquants âgés. La commission médicale d'Aura a été dissoute suite à des problèmes relationnels.
- Les accidents ont des conséquences administratives et judiciaires lourdes pour les clubs, pouvant aller jusqu'à la fermeture préventive ou administrative (jusqu'à 6 mois).

Stratégie nationale : Les forces vives et la représentation existe au sein des CROSS, au sein des conférences du sport. Pour une meilleure coordination nationale, il est demandé une meilleure communication régionale. Même constat concernant le Conseil national Mer et Littoral rien n'est remonté au national de la part de Conseils Maritimes de Façade à part une région.

2 - Questions des Commissions Nationales (selon ordre de transmission)

Apnée :

- 1) Modification MFA INITIATEUR : harmonisation avec le MFT de la profondeur pour l'épreuve du mannequin – Page 11 : Effectuer un 100 mètres sans aucun équipement (ni PMT ou autre), et remonter un mannequin de 2 à 6 mètres.
- 2) Modification du MFA Moniteur Entraîner Fédéral 2ème degré :
 - Modification des coefficients du GROUPE 2 Epreuves péda.
 - Modification du GROUPE 3 des Epreuves théoriques pour éclater le point 10 en plusieurs points.
- 3) Modification du MFA Juge Fédéral Apnée Profonde 2ème degré :
 - Réécriture du déroulé de formation.
 - Modification des obligations pour élargir à 3 saisons sportives au lieu de 2.
- 4) Modification des cursus jeunes :
 - Remplacement des Crevette et Poulpe par les Etoiles de Mer du cursus Technique > demande d'autorisation de délivrance des Etoiles de Mer par les cadres Apnée validée par la CTN.
 - Modification du MFA Dauphin pour une adaptation aux compétences réelles pouvant être demandées pour ce niveau.
- 5) Modification du RTS Piscine / Mise en place de dispositions particulières concernant le championnat de France piscine 2026 :
 - Modification de l'article 14.2. Protocole de départ spécifique aux épreuves de dynamique (Page 18) : Pour le Championnat de France, les départs se feront en simultané sur deux lignes situées de l'un et de l'autre côté du bassin. Les sportifs partent en principe toutes les 6 minutes à minima.
 - Modification de l'article 18.2.2.10 – Niveau des juges (Page 28) :

Pour le Championnat de France, les juges chrono des épreuves d'endurance situés au 50m pourront être des juges chrono d'une autre commission de la FFESSM : Nage avec Palmes ou Plongée Sportive en Piscine. Ils seront désignés par le comité d'organisation et devront avoir suivi une formation préalable dispensée par un JFA2 désigné par la Commission Nationale Apnée.

Résolution 26/006 – vote sur ces divers points règlementaires

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

6) Proposition d'un document synthétique par le collège des INA qui reprend :

- Les modalités de pratique communes à tous nos MFA
- Les préconisations fédérales pour la pratique de l'apnée

Réponse : Le CDN prend note, ne valide pas car il existe dans le texte des corrections à faire. Attention de ne pas détourner de sa cible initiale le MFA qui développerait dans un document des éléments réglementaires fédéraux sur l'organisation de l'apnée à la FFESSM. Avec des contraintes pouvant générer des contentieux juridiques et qui pourraient s'imposer aux activités transversales de la plongée libre et de la randosub.

Hockey subaquatique :

- Coursus de niveaux du Hockey Subaquatique :
Information car ce cursus va s'appliquer dans la démarche du projet Ecole Française. Les différents niveaux que l'on donnerait sont une spécialité Hockey Subaquatique des sports subaquatiques.
- Référent jeunes : Cécile Roussel sera notre référente jeunes.
- Référent dopage : Alexia Casado sera notre référente dopage.

Championnat du monde 2027 à Clermont-Ferrand : point d'étape. Décision CMAS, ce sera un championnat du Monde exclusivement Elite.

Pêche sous-marine :

- * Les attestations de licence/assurance mentionnent désormais explicitement l'activité, réalisé par le Président suite à la demande de la commission lors de l'AG d'Annecy.
- * La Confédération Mer et Liberté est l'interlocuteur principal au Conseil National Mer et Littoral, ceci est important, c'est l'interlocuteur de toutes les pêches de loisir.
- * La question des passerelles interdisciplinaires sera discutée en septembre avec les Commissions Nationales.

Tir sur Cible Subaquatique :

- * Un nouveau format "Challenge de précision" a été lancé pour attirer les pratiquants loisir, pas de Titres de champions de France. Le CDN donne son accord de principe pour continuer le projet.

Résolution 26/007

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- * Question relayée de Michel Renard (président de la commission régionale Haut De France) responsable du collège des juges) : Pas de nouvelle du Bureau Juges et Arbitres.

Réponse de Claude Philippe, élu représentant au CDN ce bureau : Depuis un an, la seule réunion qui a eu lieu c'est il y a 15 jours à l'AFCAM. Un travail est en cours sur l'uniformisation des tenues des juges (APNE, PSP). Un compte-rendu de la réunion AFCAM est en préparation.

Plongée Souterraine :

Point sur le rapport. Pas de question.

Biologie et Environnement :

Point sur le rapport qui est très riche. Pas de question.

Le Président rappelle que les données transmises en aout par la commission lui ont permis de structurer son échange lors de l'audit réalisé par l'OFB en vue de notre label « Ambassadeur ».

Limitation de CROMIS car un seul administrateur et toujours pas de relais pour révision de la géolocalisation d'une centaine de sites. Il est rappelé qu'actuellement il y a des travaux par la Sté Perméable sur la fusion des 2 carnets (carnet standard et carnet CROMIS) avec ajout de la fonction CROMIS à notre version mobile.

Refonte complète de la plateforme DORIS devenue plus que nécessaire. Un outil très utile et reconnu à l'international. Provision validée de 50 000 € de la fédération et mise en place du crowfunding.

Résolution 26/008 au sujet de DORIS

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Juridique :

Le site de la commission juridique a été refait et contient une FAQ, une base documentaire et une IA conversationnelle de notre partenaire assureur. Il est demandé de passer par les commissions régionales avant le national.

Archéologie :

Point sur le rapport.

PSP :

Point sur le rapport.

Travail sur le championnat de France multi. Mise en place de l'arbitrage vidéo.

Avancée majeure : candidature de Virginie ROUX à la présidence de la commission internationale CMAS du Sport Diving.

Un projet de mécénat de compétences avec un salarié d'Orange est en discussion pour un projet multi-commissions (ex : logiciel de compétition). A évaluer par le groupe Mécénat.

Nage en Eau Vive :

Révision du règlement sportif et collaboration avec la fédération de canoë-kayak via une convention à actualiser (incluant les demandes de lâcher d'eau notamment) : pilotage DTN.

Le réchauffement climatique entraîne des annulations de compétitions.

Projet : démonstration au Salon de la Plongée et "traversée de Paris sur la Seine".

Photo Vidéo :

Point sur le rapport.

* Plus de secrétaire qui arrête pour raisons de santé.

* Les formations s'adaptent pour inclure les smartphones et appareils simples.

* Le règlement du Championnat de France évolue : création d'une catégorie optionnelle "smartphone" (hors classement) et passage à 300 images autorisées pour la photo.

Technique :

1) La CTN informe le CDN que, suite aux 4 postes d'IN stagiaires attribués, les 4 postes ont été pourvus :

- Julien LAFFINEUR Région BFC
- Eric MASSON Région AURA
- Yann STREBLER Région SUD
- Laurent VANCAYZEELE Région CNSA

2) 4 INS ont terminé leur cursus et sont présentés au CDN pour nomination avec les numéros d'IN suivants :

- 227 Antoine CAPELLE Comité Guadeloupe
- 228 Laurent CAUCHOIX Comité AURA
- 229 Sébastien GARREC Région CNSA
- 230 Yohann MOITHEY Comité BPL

La CTN demande au CDN la validation des 4 INS à la fonction d'instructeur National.

Résolution 26/009

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

3) Les présidents de CTR ont validé en CTN le nouveau cursus propulseur.

La CTN demande au CDN la validation de ce nouveau cursus à deux niveaux (récréatif / technique) pour insertion dans le MFT et création de la carte correspondante à cette qualification.

Résolution 26/010

Contre : 1 Abstention : 0

Vote : Adopté à la majorité

4) La CTN informe le CDN que l'ensemble des épreuves IPD et DTMR s'arrêtera désormais à 6m sur l'ensemble des brevets et examens techniques afin d'être en concordance avec nos procédures de rattrapage à l'ordinateur votées en octobre 2024.

Résolution 26/011

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Orientation Subaquatique :

Point sur le rapport. Projet à Beaumont sur Oise.

Nage avec Palmes :

- Championnat de France Multi en 2027 ?

Si oui, la commission NAP souhaite que ce championnat se tienne au plus tard mi-mai (contrainte liée au calendrier de sélection des équipes de France) : Réponse l'Ascension avec la possibilité d'avoir un seul bassin.

- Est-il possible de continuer à organiser une manche de coupe du monde en France après 2026 ? La manche de coupe du monde étant maintenant intégrée au budget de la commission depuis la saison en cours (2025/2026) : Réponse côté CMAS il n'y aura pas de problème. Côté national, avis favorable.

- Alerte sur la plateforme INTRANAP qui n'est plus maintenue. Pour rappel, il y a eu un incident sur INTRANAP début janvier qui a mis à l'arrêt tous les sites FFESSM pendant plusieurs heures. Risque de défaillance et de ne plus pouvoir organiser de compétition NAP du jour au lendemain.

Demande de la commission d'engager au plus vite la refonte de la plateforme de gestion des compétitions. Il serait nécessaire de créer un nouveau logiciel en passant par une entreprise pro afin de fiabiliser. Logiciel qui pourrait intégrer PSP et AP (Speed) dans un premier temps.

Réponse : les élus du SI et le TG confirment un audit et étude en cours. La fédération répondra présente sur ce projet. Demande des besoins des commissions sur ce produit.

Handisport :

La mission HANDISUB poursuit le développement de la plongée inclusive au sein des fédérations. Des formations EH ont été menées en Nouvelle-Calédonie avec une délégation métropolitaine en novembre 2025.

Une formation EH à MFEH1 est projetée en Guadeloupe entre janvier et mai 2026.

L'intégration de compétiteurs en situation de handicap en NAP et apnée est engagée. Un séminaire national est prévu pour partager les retours d'expérience et former aidants et arbitres. L'obtention d'un soutien financier important dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence nationale du Sport va permettre de renforcer le rôle des aidants- accompagnants.

Le projet Randosub progresse avec l'amélioration de l'accessibilité du site internet. Un cursus adapté est en cours d'élaboration, dans la continuité d'Erasmus Mobilité.

La FECDas (Espagne Catalogne) a bâti un projet ERASMUS et a proposé à la FFESSM d'être chef de file dans ce projet. Réponse : Nous refusons ce poste de responsable mais acceptons de participer au projet qui intégrerait également l'Italie, la Belgique et le Luxembourg autour de l'accessibilité, de la communication gestuelle et de la diffusion des pratiques inclusives. Travail avec le pôle présidence sur ce projet.

Sport Santé FFESSM (recyclage, label)

Bilan : 437 cadres formés, avec une répartition inégale. La région Occitanie a peu de cadres.

Le site web a été mis à jour et le label Sport Santé est en finalisation.

Des difficultés sont rencontrées dans certaines régions (priorités différentes, manque de directives régionales).

Le Secrétaire Général de la FFESSM
Jean Louis FERRETTI



Le Président de la FFESSM
Frédéric DI MEGLIO

